

*Question présentée par le député :*

*M. Gabriel Barrillier*

*Date de dépôt : 5 juin 2014*

## **Question écrite**

**Cinq ans après son acceptation en votation populaire et trois ans après son entrée en vigueur, quels sont les premiers effets de la réforme du cycle d'orientation sur l'entrée dans les filières du postobligatoire et singulièrement dans celle de l'apprentissage grâce aux visites d'entreprises et de centres de formation publics et privés ?**

Le nouveau cycle doit associer exigence et orientation adaptée à chaque élève et offrir un débouché dans une filière de formation de l'enseignement postobligatoire de façon à obtenir une place et un avenir au sein de la société, supprimant la situation d'élèves « promus à rien » pour reprendre l'expression utilisée à l'époque. En particulier le concept d'orientation promotionnelle devait être introduit par des passerelles et renforcé par l'information scolaire et professionnelle en liaison avec l'OFPC et les associations professionnelles tout au long du cycle. Dans le RD 1018 adopté par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat a dressé récemment un tableau de l'état de la formation professionnelle et continue et reconnu que, malgré les mesures prises, environ un millier de jeunes quittent encore chaque année l'institution scolaire sans aucun diplôme. L'information scolaire et professionnelle est-elle efficacement organisée et proposée à l'ensemble des élèves des trois sections ? Et a-t-on décelé un changement dans le choix des filières du postobligatoire ?